

## APPEL A PROJETS RAYONNEMENT SOCIAL ET CULTUREL 2018

---

### **Idex Université Grenoble Alpes**

L'Idex Université Grenoble Alpes lance un nouvel appel à projets dans le cadre de son volet Rayonnement social et culturel. Il concerne notamment le domaine de la culture et de la culture scientifique (CST).

Cet appel à projets s'insère dans les objectifs transversaux de l'Idex : excellence, innovation, attractivité, rayonnement, développement des partenariats, meilleure coordination des actions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les projets peuvent s'appuyer sur les dynamiques existantes, mais doivent justifier d'avancées et de visées qui ne sont pas la reproduction de l'existant ni le fonctionnement ordinaire des établissements.

Adresse de soumission des projets : <http://projects-call.univ-grenoble-alpes.fr>

**Date limite de dépôt des dossiers 15 octobre 2017 à 00h00**

Pour tout renseignement et accompagnement : [ldex-rayonnement-ccst@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ldex-rayonnement-ccst@univ-grenoble-alpes.fr)

### **Les trois volets de l'appel à projets**

Cet appel concernant le rayonnement social, culturel et de CST a trois principaux objectifs, qui constituent trois volets :

- 1) Projets dans les territoires géographiquement éloignés dans l'académie (partenariaux ou innovants)
- 2) Projets partenariaux avec des acteurs socioculturels et socioéconomiques
- 3) Projets innovants et interdisciplinaires entre établissements partenaires de l'Idex, avec une ouverture possible vers des partenaires externes.

### **Projets éligibles**

Les fonds Idex du volet Rayonnement social et culturel ne pourront soutenir que des actions de dissémination et de médiation auprès des publics. Des projets exclusivement tournés vers la recherche ou la formation ne pourront pas être pris en compte.

Les projets incluant des partenaires hors Idex Université Grenoble Alpes, des entreprises, des associations, des collectivités, sont éligibles, mais seuls les partenaires de l'Idex disposeront des fonds Idex.

### **Conditions de recevabilité**

- Portage par un établissement ou une composante d'un établissement partenaire de l'Idex.
- Durée : les projets peuvent commencer dès le mois de janvier 2018, jusqu'au 31 Décembre 2018, date à laquelle tous les crédits Idex auront dû être engagés.
- Une demande de financement Idex inférieure ou égale à 30% du montant global du projet.
- Le dossier sous forme électronique doit être soumis dans les délais, au format demandé et complet.

## Documents à fournir

- Le descriptif du projet présentant :
  - L'existant, la valeur ajoutée du projet, son caractère structurant et/ou innovant
  - L'impact sur le rayonnement social et culturel de la Communauté Université Grenoble Alpes
  - Les objectifs attendus
  - Les types de publics visés et effectifs attendus
  - Les résultats escomptés, production envisagée
  - Le calendrier du projet
- Un courrier attestant de l'engagement de l'établissement dans le projet. Le document devra être signé par le représentant légal de l'établissement ou un délégataire. À défaut, il pourra être signé par la direction de la composante porteuse du projet ; dans ce cas l'établissement devra être informé par le porteur de projet avant le dépôt.
- Une lettre du (ou des) co-financeur(s).

## **Critères d'évaluation**

- Qualité de la proposition et pertinence par rapport au volet sollicité et aux objectifs de l'Idex (excellence, innovation, attractivité et rayonnement, effet structurant)
- Valeur ajoutée du projet par rapport à l'existant
- Qualité du/des partenaire(s) (professionnalisme, reconnaissance par les pairs, rayonnement, etc.) et capacité à mobiliser des ressources propres et des co-financements extérieurs. La part du financement sollicitée auprès de l'Idex ne pouvant pas être supérieure à 30% du coût total du projet.
- Capacité à déterminer les publics visés qu'ils soient universitaires, extra-universitaires (grand public, scolaires, publics « éloignés », en difficulté...) et les effectifs attendus.

## **Financement**

Une enveloppe budgétaire d'environ 450 k€ est prévue pour l'appel 2018.

A titre indicatif, lors de l'édition 2016-2017, une enveloppe de 314 800€ a été accordée pour 25 projets labellisés.

Les descriptifs des projets labellisés 2016-2017 sont disponibles sur internet : projets retenus en session 1 et en session 2.

Le fond IDEX vise à apporter un soutien financier pour le développement d'un projet, mais n'a pas vocation à assurer le fonctionnement pérenne. A l'échéance de ce soutien, les initiatives soutenues devront trouver un moyen de financement autonome.

En ce sens, le financement IDEX obtenu sera au maximum de 30% par rapport au budget global du projet (celui-ci comprend les divers apports de l'établissement : valorisation du personnel incluse et mise à disposition de matériels et de locaux également).

Seuls les établissements partenaires de l'IDEX peuvent gérer les fonds dans les conditions prévues par le règlement de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), et soumis aux règles des commandes, achats et marchés publics de chaque établissement gestionnaire des fonds. La convention devra donc être passée entre la ComUE Grenoble Alpes et un établissement partenaire de l'IDEX, qui gèrera les fonds versés.

## Dépenses éligibles IDEX

- Dépenses de fonctionnement
- Petits équipements (d'une valeur unitaire égale ou inférieure 4 000€ HT)
- Dépenses pédagogiques (documentation, ressources numériques, etc.)
- Frais de mission et de déplacement (défraiement nécessaire à la réalisation du projet)
- Prestations de services (réglable sur facture)
- Dépenses d'équipement (achat de matériels ou immatériels dont la valeur unitaire est supérieure à 4 000€ HT).
- TVA non récupérable sur ces dépenses
- Dépenses de personnel (stages étudiants, vacances, heures complémentaires d'enseignement pour des activités de formation prévues dans le projet)

## Calendrier de l'appel à projets

<b>Début juin 2017</b>	Diffusion de l'AAP 2018
<b>Juillet 2017</b>	Ouverture de la plateforme de dépôt des dossiers
<b>Dimanche 15 octobre 2017</b>	Dépôt des réponses à l'appel à projets (délai de rigueur)
<b>16 octobre - 13 novembre</b>	Examen de la recevabilité des projets et évaluation des projets
<b>Novembre 2017</b>	Commission d'examen pour la sélection des projets
<b>Décembre 2017</b>	Validation par le COPIL Idex
<b>À l'issue du COPIL Idex 2017</b>	Communication des décisions aux porteurs de projets
<b>Janvier 2018 – Décembre 2018</b>	Mise en œuvre des projets labellisés

## Engagements du porteur de projet

- Présenter le bilan financier global du projet (coût consolidé) en janvier après la fin d'année budgétaire
- Présenter le bilan du projet : points positifs / négatifs
- Faire figurer les logos (COMUE et Investissement d'avenir) sur tous les supports de communication
- Valoriser le projet (médias, présentation publique, diffusion...)